

PRÉSENTS : M. Yves Carignan, président, en présence
M. Gilles Tremblay, vice-président, en présence
M. Christian Gagné, secrétaire, en présence

Mme Rose-Lise Arrelle
M. Jean Bélanger
Mme Roxane Borgès Da Silva, en présence
Dr Jacques Blais
M. Jean-Pierre Cormier
Mme Carole Ducharme
Mme Corinne Favier
Mme Nathalie Gadbois
M. Louis Gaudreau
Mme Lynn Grégoire
Mme Claire Pagé

EXCUSÉ(S) : Dr Jean-René Houle
Mme Miriam Tessier

INVITÉS(S) : Mme Geneviève Bélanger-Jasmin, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique par intérim et adjointe au PDG
M. Sylvain Simard, directeur des ressources financières
M. Martin Delage, directeur de la logistique
M. Martin Lavertu, directeur des services techniques
Dr Alain Turcotte, directeur des services professionnels

RÉDACTION: Mme Maryse Germain

1 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le quorum ayant été constaté, le président déclare l'assemblée régulière du 11 juin 2020 ouverte à 19 h.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2020

Document déposé :

. 2_Projet_ODJ_CA_2020 06 11

Le président dépose l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil d'administration du CISSS de Laval du 11 juin 2020 pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement l'ordre du jour de l'assemblée

régulière du 11 juin 2020, tel que présenté.

3 HUIS CLOS

3.1 Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts est signalé par les membres du conseil d'administration.

3.2 Dépôt de la déclaration d'intérêts du président-directeur général, des hors cadres et certains cadres supérieurs

M. Christian Gagné présente, à titre d'information, le registre des cadres supérieurs et hors cadres mettant en preuve les dates des déclarations de ces personnes ainsi que des demandes et autorisations de dérogations obtenues comme le prévoit la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)* et le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du CISSS de Laval*.

3.3 Autorisation d'afficher le poste de directeur adjoint des soins infirmiers – volet opérations

M. Christian Gagné dépose, pour adoption, une demande pour l'autorisation d'afficher le poste de directeur adjoint des soins infirmiers (DSI) – volet opérations, afin de combler le poste laissé vacant suite à la nomination de Mme Éline Cardinal à titre de directrice des soins infirmiers pour le centre intégré de santé et des services sociaux de Laval.

RÉSOLUTION: 2020 06 1694

Autorisation d'afficher le poste de directeur adjoint des soins infirmiers (DSI) – volet opérations

ATTENDU QUE le plan d'organisation prévoit la dotation d'un poste de directeur adjoint des soins infirmiers (DSI) – volet opérations;

ATTENDU la nomination de Mme Éline Cardinal à titre de directrice des soins infirmiers au CISSS de Laval le 14 novembre 2019 (résolution: 2019 11 1624);

ATTENDU QUE le poste de directeur adjoint des soins infirmiers – volet opérations a été laissé vacant et doit être affiché;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval :

- Autorise la directrice des soins infirmiers, Mme Éline Cardinal, à afficher le poste de directeur adjoint des soins infirmiers (DSI) - volet opérations.

3.4 Reconduction du mandat de la commissaire adjointe aux plaintes et à la qualité des services pour la crise COVID-19

M. Christian Gagné dépose, pour adoption, une demande de reconduction du mandat de la commissaire adjointe aux plaintes et à la qualité des services pour la crise COVID-19, et ce, pour une période additionnelle de 3 mois.

RÉSOLUTION: 2020 06 1695

Reconduction du mandat de la commissaire adjointe aux plaintes et à la qualité des services pour la crise COVID-19

ATTENDU QU'en vertu de l'article 30 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les commissaires aux plaintes et à la qualité des services de l'établissement;

ATTENDU la nécessité de reconduire le contrat de Mme Lucie Dugré à titre de commissaire adjointe aux plaintes et à la qualité des services pour une période additionnelle de 3 mois pour répondre aux insatisfactions reliées à la crise du COVID-19;

ATTENDU QUE le mandat actuel de 3 mois de Mme Dugré, inf., M.Éd. et PhD en relations industrielles, prend fin le 18 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval :

1. Accepte, à l'unanimité, la reconduction du mandat contractuel de Mme Lucie Dugré, à titre de commissaire adjointe aux plaintes et à la qualité des services au CISSS de Laval pour la crise COVID-19, pour une durée additionnelle d'au plus 3 mois, selon un nombre d'heures répondant au besoin.

3.5 Demande de permis pour une nouvelle installation RI

M. Christian Gagné dépose, pour adoption, une demande de permis pour une nouvelle installation au CISSS de Laval – Maison 55e avenue - Ressource à assistance continue (RAC) en DI-TSA.

Le CISSS de Laval a décidé de mettre fin à l'entente de la ressource intermédiaire (RI) Maison Maïsha le 20 mai 2020. Conséquemment, un projet résidentiel temporaire devient une nouvelle installation du CISSS de Laval comme résidence à assistance continue (RAC) qui est un milieu spécialisé d'adaptation et de réadaptation intensif.

RÉSOLUTION: 2020 06 1696

Demande de permis pour nouvelle installation au CISSS de Laval – Maison 55e avenue - Ressource à assistance continue en DI-TSA

ATTENDU QU'en vertu de l'article 444 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2)*, le titulaire d'un permis pour exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

ATTENDU QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

ATTENDU QUE le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8)*;

ATTENDU QUE le CISSS désire activer le permis de la RAC - Maison 55e avenue du 7580, 55e avenue

à Laval en tenant compte des services cliniques offerts et des règles de dénomination du MSSS;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit adopter une résolution pour activer le permis et ajouter une mission selon les spécifications suivantes :

- . Activation du permis de l'installation RAC - Maison 55e avenue;
- . Ajouter la mission CRDI.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval demande à la ministre de la Santé et des Services sociaux;

1. D'autoriser l'activation au permis pour cette installation du CISSS de Laval;
2. D'autoriser Mme Geneviève Bélanger Jasmin, adjointe au PDG, à effectuer toutes démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS (1) ET PRÉSENTATION

Aucune question est déposée.

5 AFFAIRES DÉCOULANT DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES

5.1 Tableau de suivis

Document déposé:

- . 5.1_Tableau de suivis

Le tableau de suivis des dossiers est déposé pour information.

6 RAPPORT D'ACTIVITÉS

6.1 Rapport du président

Document déposé :

- . 6.1_Sommaire_résolutions_CA_spéciaux_COVID

Le président fait part aux membres du conseil d'administration des activités et suivis depuis le début de la pandémie COVID-19 dont:

- . Six (6) rencontres spéciales du conseil d'administration ont été tenues par téléconférence et zoom. Ces rencontres ont permis l'adoption de 32 résolutions.
- . Des appels conférences avec les gestionnaires et membres du conseil d'administration ont été tenus à toutes les semaines pour information sur la situation en lien avec la COVID-19;
- . Des lettres de remerciement ont été envoyées à l'équipe du CHUQ et à tous les gestionnaires du CISSS de Laval.

6.2 Rapport du président-directeur général

M. Christian Gagné fait part aux membres du conseil d'administration des activités présentement en cours concernant la pandémie COVID-19 dont:

- . La mise en place d'un comité de crise phase II;
- . L'élaboration d'un plan pour le délestage et relestage des employés;
- . Le plan de reprise des activités régulières;
- . La mise en place des processus pour faire face aux chaleurs accablantes.

7 AGENDA DE CONSENTEMENT

7.1 Affaires administratives

7.1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 janvier 2020

Document déposé :

- . 7.1.1_ODJ_CA_2020 01 28_régulière

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration du 28 janvier 2020 est déposé pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 janvier 2020, tel que présenté.

7.1.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 février 2020

Document déposé :

- . 7.1.2_ODJ_CA_2020 02 26_spéciale

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration du 26 février 2020 est déposé pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 février 2020, tel que présenté.

7.1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 mars 2020

Document déposé :

- . 7.1.3_PV_CA_2020 03 19_spéciale

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration du 19 mars 2020 est déposé pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 mars 2020, tel que présenté.

7.1.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 31 mars 2020

Document déposé :

- . 7.1.4_PV_CA_2020 03 31_spéciale

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration du 31 mars 2020 est

déposé pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 31 mars 2020, tel que présenté.

7.1.5 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 14 avril 2020

Document déposé :

. 7.1.5_PV_CA_2020 04 14_spéciale

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration du 14 avril 2020 est déposé pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 14 avril 2020, tel que présenté.

7.1.6 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 24 avril 2020

Document déposé:

. 7.1.6_PV_CA_2020 04 24_spéciale

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration du 24 avril 2020 est déposé pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 24 avril 2020, tel que présenté.

7.1.7 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 28 avril 2020

Document déposé:

. 7.1.7_PV_CA_2020 04 28_spéciale

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration du 28 avril 2020 est déposé pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 28 avril 2020, tel que présenté.

7.1.8 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 mai 2020

Document déposé:

. 7.1.8_PV_CA_2020 05 12_spéciale

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 mai 2020 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 mai 2020, tel que présenté.

7.1.9 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 mai 2020

Document déposé:

. 7.1.9_PV_CA_2020 05 26_spéciale

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration du 26 mai 2020 est déposé pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 mai 2020, tel que présenté.

7.1.10 Politique sur l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, du président, des administrateurs et des comités du CISSS de Laval - révisée

Document déposé:

. 7.1.10_(1)_Politique_évaluation_fonctionnement_CA_Comités

La *Politique sur l'évaluation du fonctionnement du CA, du président, des administrateurs et des comités du CISSS de Laval - révisée* est déposé pour adoption.

Considérant les mises à jour de la *Politique sur l'évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration, du président, des administrateurs et des comités du conseil d'administration du CISSS de Laval*, le conseil d'administration doit entériner les changements suivants :

1. à l'*article 11* : combiner le « Comité de gouvernance et d'éthique avec le « Comité de développement des ressources humaines ». Doit maintenant se lire: « Le comité de gouvernance et d'éthique et des ressources humaine »
2. à l'*article 15* : une révision doit maintenant être faite aux 5 ans au lieu de 3 ans;
3. le terme « présidente-directrice générale » est remplacé par « président-directeur général »

RÉSOLUTION: 2020 06 1697

Politique sur l'évaluation du fonctionnement du CA, du président, des administrateurs et des comités du CISSS de Laval - révisée

ATTENDU QUE l'article 181.0.0.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* sur l'évaluation du fonctionnement prévoit que le conseil d'administration de chaque établissement de santé et de services sociaux procède à l'évaluation de son propre fonctionnement;

ATTENDU QUE l'article 22 du *Règlement sur la régie interne révisé du conseil d'administration du CISSS de Laval* approuvé le 16 novembre 2017, précise qu'il est de la responsabilité du comité de gouvernance et d'éthique d'élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, lesquels critères doivent être adoptés par le conseil d'administration

ATTENDU QUE les normes d'Agrément Canada sur la gouvernance exigent que le conseil

d'administration évalue son rendement ;

ATTENDU les modifications apportées à la *Politique sur l'évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration, du président, des administrateurs et des comités du conseil d'administration du CISSS de Laval*;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et ressources humaines, lors de sa rencontre tenue le 27 février 2020, d'adopter la *Politique sur l'évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration du président, des administrateurs et des comités du conseil d'administration du CISSS de Laval* révisée.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument proposée et adoptée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte, à l'unanimité, la *Politique sur l'évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration du président, des administrateurs et des comités du conseil d'administration du CISSS de Laval* révisée.

7.2 Affaires médicales

7.2.1 Démissions d'un médecin spécialiste et de médecins de famille membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

Document déposé:

- . 7.2.1_01-Lettre - Démissions médecins spécialiste _famille_CMDP 2020-05-14

Des demandes de cessation définitive d'exercer leur profession dans l'établissement de la part d'un médecin spécialiste et de médecins famille ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval*.

RÉSOLUTION: 2020 06 1698

Démissions d'un médecin spécialiste et de médecins de famille membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les demandes de membres du CMDP de cesser définitivement d'exercer leur profession dans l'établissement ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement de régie interne du CMDP du CISSS de Laval*;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les démissions présentées à la séance du 14 mai et du 4 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval accepte unanimement les démissions suivantes :

- . Docteur (e) : Rogerio Diageria Rossi, pédopsychiatre- Permis 20-262 ;
Démission en date du 16 avril 2020
- . Docteur (e) : Ingrid Boulay, médecin de famille- Permis 16-543 ;
Démission en date du 1er juillet 2020
- . Docteur (e) : Sufian Dabbagh, médecin de famille – Permis 96-043 ;
Démission en date du 29 juin 2020
- . Docteur (e) : Nguyen Xuan Dung Tran, médecin de famille – Permis 95-174 ;

Démission en date du 1er juillet 2020

- . Docteur (e) : Adriana Comisso, médecin de famille – Permis 11-416 ;
- Démission en date du 20 juillet 2020

7.2.2 Création de la règle d'utilisation d'acide ascorbique (vitamine C)

Documents déposés:

- . 7.2.2_05-Lettre - Création_règle_utilisation_acide ascorbique;
- . 7.2.2_05-RU Vitamine C Choc septique.

En conformité avec la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)* ainsi que le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements une demande d'approbation par le conseil d'administration pour la création de la règle d'utilisation d'acide ascorbique (vitamine C) est déposée.

Ces règles permettent ainsi de préciser l'encadrement et la mise à jour des pratiques médicales et de soins infirmiers et d'assurer la qualité et la sécurité des soins pharmaceutiques aux usagers du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

RÉSOLUTION: 2020 06 1699

Création de la règle d'utilisation d'acide ascorbique (vitamine C)

ATTENDU QUE l'article 189.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* stipule que le chef du Département de pharmacie doit élaborer les règles d'utilisation des ressources pharmaceutiques de son département;

ATTENDU QUE l'article 192 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* stipule que les règles d'utilisation des ressources prévues au paragraphe 3 de l'article 189 entrent en vigueur après avoir été approuvées par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE la démarche du Département de pharmacie sur l'élaboration des règles d'utilisation des médicaments est conforme aux articles 190.2 et 207.2.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* quant à la collaboration des chefs de départements cliniques et de la direction des soins infirmiers;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP 30 janvier 2020 recommande au conseil d'administration d'accepter la création de la règle d'utilisation d'acide ascorbique (vitamine C) au CISSS de Laval;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement la création de la règle d'utilisation d'acide ascorbique (vitamine C) au CISSS de Laval.

7.2.3 Création de la règle d'utilisation de fer saccharose (ou sucrose) Venofermd

Documents déposés:

- . 7.2.3_06_Lettre_création_règle_utilisation_fer saccharose Venofermd;
- . 7.2.3_06-RU Fer Sucrose (Venofer).

En conformité avec la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)* ainsi que le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements une demande d'approbation

par la conseil d'administration pour la création de la règle d'utilisation de fer saccharose (ou sucrose) Venofermd est déposée.

Ces règles permettent ainsi de préciser l'encadrement et la mise à jour des pratiques médicales et de soins infirmiers et d'assurer la qualité et la sécurité des soins pharmaceutiques aux usagers du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

RÉSOLUTION: 2020 06 1700

Création de la règle d'utilisation de fer saccharose (ou sucrose) Venofermd

ATTENDU QUE l'article 189.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* stipule que le chef du Département de pharmacie doit élaborer les règles d'utilisation des ressources pharmaceutiques de son département;

ATTENDU QUE l'article 192 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* stipule que les règles d'utilisation des ressources prévues au paragraphe 3 de l'article 189 entrent en vigueur après avoir été approuvées par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE la démarche du Département de pharmacie sur l'élaboration des règles d'utilisation des médicaments est conforme aux articles 190.2 et 207.2.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* quant à la collaboration des chefs de départements cliniques et de la direction des soins infirmiers;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP 20 février 2020 recommande au conseil d'administration d'accepter la création de la règle d'utilisation de fer saccharose (ou sucrose) Venofermd au CISSS de Laval;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement la création de la règle d'utilisation de fer saccharose (ou sucrose) Venofermd au CISSS de Laval.

7.2.4 Création de la règle d'utilisation de fer isomaltoside MonoferricMD

Documents déposés:

- . 7.2.4_07_Lettre_création_règle_utilisation_fer isomaltoside Monoferric;
- . 7.2.4_07-R.U Fer Isomaltoside (Monoferric)

En conformité avec la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)* ainsi que le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements une demande d'approbation par la conseil d'administration pour la création de la règle d'utilisation de fer isomaltoside MonoferricMD est déposée.

Ces règles permettent ainsi de préciser l'encadrement et la mise à jour des pratiques médicales et de soins infirmiers et d'assurer la qualité et la sécurité des soins pharmaceutiques aux usagers du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval

RÉSOLUTION: 2020 06 1701

Création de la règle d'utilisation de fer isomaltoside MonoferricMD

ATTENDU QUE l'article 189.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* stipule que le chef du Département de pharmacie doit élaborer les règles d'utilisation des ressources

pharmaceutiques de son département;

ATTENDU QUE l'article 192 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* stipule que les règles d'utilisation des ressources prévues au paragraphe 3 de l'article 189 entrent en vigueur après avoir été approuvées par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE la démarche du Département de pharmacie sur l'élaboration des règles d'utilisation des médicaments est conforme aux articles 190.2 et 207.2.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* quant à la collaboration des chefs de départements cliniques et de la direction des soins infirmiers;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP 20 février 2020 recommande au conseil d'administration d'accepter la création de la règle d'utilisation de fer isomaltoside MonoferricMD au CISSS de Laval;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement la création de la règle d'utilisation de fer isomaltoside MonoferricMD au CISSS de Laval.

7.2.5 Création de la règle d'utilisation de gluconate ferrique (complexe de) FerrlecitMD

Documents déposés:

- . 7.2.5_08_Lettre_création_règle_utilisation de gluconate ferrique_Ferrlecit;
- . 7.2.5_08-RU Gluconate Ferrique (Ferrlecit).

En conformité avec la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)* ainsi que le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements une demande d'approbation par le conseil d'administration pour la création de la règle d'utilisation de gluconate ferrique (complexe de) FerrlecitMD est déposée.

Ces règles permettent ainsi de préciser l'encadrement et la mise à jour des pratiques médicales et de soins infirmiers et d'assurer la qualité et la sécurité des soins pharmaceutiques aux usagers du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

RÉSOLUTION: 2020 06 1702

Création de la règle d'utilisation de gluconate ferrique (complexe de) FerrlecitMD

ATTENDU QUE l'article 189.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* stipule que le chef du Département de pharmacie doit élaborer les règles d'utilisation des ressources pharmaceutiques de son département;

ATTENDU QUE l'article 192 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* stipule que les règles d'utilisation des ressources prévues au paragraphe 3 de l'article 189 entrent en vigueur après avoir été approuvées par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE la démarche du Département de pharmacie sur l'élaboration des règles d'utilisation des médicaments est conforme aux articles 190.2 et 207.2.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* quant à la collaboration des chefs de départements cliniques et de la direction des soins infirmiers;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP 20 février 2020 recommande au conseil

d'administration d'accepter la création de la règle d'utilisation de gluconate ferrique (complexe de) FerrlecitMD au CISSS de Laval;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement la création de la règle d'utilisation de gluconate ferrique (complexe de) FerrlecitMD au CISSS de Laval.

7.3 Affaires cliniques

7.3.1 Demande de conformité en regard du permis d'exercice des infirmières et infirmiers

Documents déposés:

- . 7.3.1_(1)_Validation droit de pratique 2020-2021_inf
- . 7.3.1_(2)_Lettre_Validation droit de pratique 2020-2021_inf

Afin de s'assurer de la conformité de cette exigence professionnelle et en conformité avec la politique 033-2016-DGA, la Direction des soins infirmiers du CISSS de Laval réalise annuellement un exercice de validation du permis de pratique des infirmières et infirmiers auxiliaires qui œuvrent au sein de l'établissement.

La confirmation de la validité des permis de pratique des infirmières et infirmiers auxiliaires qui œuvrent au sein de l'établissement a été réalisée en totalité au CISSS de Laval, selon l'échéancier prévu.

7.3.2 Suivi annuel de l'appartenance au système professionnel (catégorie 4 et inhalothérapie)

Documents déposés:

- . 7.3.2_(1)_DSM Portrait conformité permis d'exercice 2020-2021
- . 7.3.2_(2)_Lettre_DSM_Portrait conformité permis d'exercice 2020-2021

Le CISSS de Laval doit s'assurer de la qualité et de la sécurité des services offerts à la clientèle, notamment par la validation annuelle des permis d'exercice. Ainsi, conformément à la Politique # 033-2016-DGA, tout professionnel ou technicien qui porte un titre réservé, un titre à exercice exclusif ou qui exerce des activités réservées, doit procéder au renouvellement annuel de son permis d'exercice, et ce, au plus tard le 1er avril de chaque année.

La confirmation de la validité de l'appartenance au système professionnel (catégorie 4 et inhalothérapie) a été réalisée en totalité au CISSS de Laval, selon l'échéancier prévu.

7.4 Qualité, sécurité, performance et éthique

7.4.1 Modifications à la composition du Comité de gestion des risques du CISSS de Laval

Documents déposés:

- . 7.4.1_(1)_Avis INSPQ et Comité des utilisateurs RDM;
- . 7.4.1_(2)_Proposition_Dépôt candidature _RDM;
- . 7.4.1_(3)_10.3_Proposition_Dépôt candidature_CII;
- . 7.4.1_(4)_Règlement CGR_Révision_20 mars 2020.

Le comité de gestion des risques dépose, pour approbation par le conseil d'administration, les

modifications apportées à la composition dudit comité.

RÉSOLUTION: 2020 06 1703

Modifications à la composition du Comité de gestion des risques du CISSS de Laval

ATTENDU QUE le règlement encadrant la structure et le fonctionnement du comité de gestion des risques du CISSS de Laval a été approuvé à la séance du conseil d'administration du 24 novembre 2016 ;

ATTENDU la recommandation de l'INSPQ de prévoir un représentant du service de retraitement des dispositifs médicaux (RDM) au comité de gestion des risques des établissements ;

ATTENDU la recommandation de la Direction des services professionnels quant au représentant du service de retraitement des dispositifs médicaux (RDM) ;

ATTENDU la démission de la représentante du conseil des infirmières et infirmiers au comité de gestion des risques ;

ATTENDU la recommandation de candidature du comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers quant au représentant du conseil des infirmières et infirmiers au comité de gestion des risques ;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux Laval approuve unaniment la modification au règlement du comité de gestion des risques ainsi que les nominations des personnes ci-dessous afin qu'elles siègent au comité de gestion des risques :

- . Mme Julie Rodrigue, à titre de représentante du conseil des infirmières et infirmiers du CISSS de Laval;
- . Mme Pauline Arnaud, à titre de représentante du service de retraitement des dispositifs médicaux.

7.5 Ressources humaines

Aucun sujet pour ce point récurrent de l'ordre du jour.

7.6 Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles (point récurrent à l'ordre du jour)

Aucun sujet pour ce point récurrent de l'ordre du jour.

8 AFFAIRES MÉDICALES

8.1 Rapport de la Loi concernant les soins de fin de vie du CISSS de Laval - période du 1 avril 2019 au 31 mars 2020

Documents déposés:

- . 8.1_(1)_Lettre_Commission sur les soins de fin de vie;
- . 8.1_(3)_Reddition de compte 1 avril 2019 au 31 mars 2020.

Le Rapport de la *Loi concernant les soins de fin de vie du CISSS de Laval* - période du 1 avril 2019 au

31 mars 2020 du CISSS de Laval est déposé à titre informatif.

Dans le cadre de cette loi, le président-directeur général de l'établissement doit, chaque année, faire rapport au conseil d'administration sur l'application de la loi. De plus, le rapport doit être publié sur le site Internet de l'établissement et transmis à la Commission sur les soins de fin de vie instituée en vertu de l'article 38 au plus tard le 30 juin de chaque année. L'établissement doit aussi inclure un résumé de ce rapport dans une section particulière de son rapport annuel de gestion.

9 GOUVERNANCE ET AFFAIRES CORPORATIVES

Aucun sujet pour ce point récurrent de l'ordre du jour.

10 QUALITÉ, SÉCURITÉ, PERFORMANCE ET ÉTHIQUE

Aucun sujet pour ce point récurrent de l'ordre du jour.

11 AFFAIRES CLINIQUES

Aucun sujet pour ce point récurrent de l'ordre du jour.

12 AFFAIRES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES, IMMOBILIÈRES ET INFORMATIONNELLES

12.1 Comité de vérification

12.1.1 Utilisation affectation d'origine interne

Document déposé:

. 12.1.1_(1)_Utilisation_AffectationInterne_P289_AS471

M. Sylvain Simard présente une demande d'autorisation pour l'utilisation des surplus cumulés d'affectation d'origine interne pour un montant de 5 438 091 \$.

Lors de la création du CISSS de Laval, le 1^{er} avril 2015, le nouvel établissement avait la possibilité d'affecter les surplus cumulés générés par les programmes-services. Au 31 mars 2019, les surplus cumulés affectés par ceux-ci s'élevaient à 3 647 959 \$.

Le 22 mai 2019, le MSSS confirmait au CISSS de Laval que l'objectif informel étant de liquider au bout de cinq ans, soit au 31 mars 2020, les soldes des affectations d'origine interne des surplus cumulés des programmes-services de 3 647 959 \$. De plus, à compter du 1^{er} avril 2020, les projets relatifs aux biens immobiliers requis pour l'exploitation d'un parc de stationnement sont admissibles au financement prévu au Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière.

RÉSOLUTION: 2020 06 1704

Approbation pour l'utilisation des surplus cumulés d'affectations d'origine interne

ATTENDU l'exigence du MSSS que soit autorisée par le conseil d'administration l'utilisation des surplus cumulés des affectations d'origine interne;

ATTENDU QUE l'utilisation des surplus cumulés des affectations d'origine interne permet la présentation d'un surplus de 9 268 \$ pour l'exercice 2019-2020 et assure le respect de l'équilibre budgétaire et le respect des articles 3 et 4 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de

la santé et des services sociaux;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de la rencontre tenue le 11 juin 2020, pour l'approbation de l'utilisation des surplus cumulés d'affectations d'origine interne pour un montant de 5 438 091 \$.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval approuve unanimement l'utilisation des surplus cumulés d'affectation d'origine interne pour un montant de 5 438 091 \$.

12.1.2 Coûts additionnels COVID-19 au 31 mars 2021

Documents déposés:

- . 12.1.2_5.2_(1)_Coûts_Additionnels_PandémieCOVID19_29 mai2020;
- . 12.1.2_5.2_(2)_Débiteurs_MSSS_PandémieCOVID19_29 mai2020;
- . 12.1.2_5.2_(3)_Aide_Milieus_Privés_Pertes_Revenus_Pandémie_COV19;
- . 12.1.2_5.2_(4)_Note_Modèle_Pandémie_COVID19_AS-471.

À titre informatif, M. Sylvain Simard, revoit avec les membres du conseil d'administration les coûts additionnels en lien avec la COVID-19 prévus au 31 mars 2021.

12.1.3 Autorisation pour une entente de 10 ans pour 27 places en ressources intermédiaires pour la clientèle de santé mentale

M. Martin Delage dépose, pour adoption, une demande pour l'autorisation d'une entente de 10 ans pour 27 places en ressources intermédiaires pour la clientèle de santé mentale. L'objectif de cette résolution est de permettre au directeur de la logistique de conclure une entente d'achat de 27 places à la ressources intermédiaire « Papillon bleu », d'une durée maximale de 10 ans (5 ans avec une option de renouvellement de 5 ans) pour une clientèle en santé mentale

RÉSOLUTION: 2020 06 1705

Autorisation pour une entente de 10 ans pour 27 places en ressources intermédiaires pour la clientèle de santé mentale

ATTENDU QUE le CISSS de Laval désire répondre aux besoins de sa clientèle du programme de santé mentale et dépendance;

ATTENDU QUE l'article 42.2 du règlement de certains contrats de service découlant de la Loi sur les contrats des organismes publics permet de signer une entente de gré à gré;

ATTENDU QUE la valeur estimée de l'ensemble de cette entente est de 12,4 M \$;

ATTENDU QUE la *Politique d'approvisionnement, d'approbation des requêtes et des signatures des documents contractuels du CISSS de Laval* adoptée par le conseil d'administration le 17 mars 2016, requiert une résolution lorsque la signature de document contractuel est d'une valeur de plus de 4 M\$;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre tenue le 11 juin 2020, d'autoriser le directeur de la logistique à conclure l'entente pour l'achat de 27 places en ressources intermédiaires pour la clientèle en santé mentale, d'une durée maximale

de 10 ans pour une valeur annuelle en 2019-2020 de 1,24 M \$ et à signer l'ensemble des documents requis.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval autorise unanimement le directeur de la logistique à conclure l'entente pour l'achat de 27 places en ressources intermédiaires pour la clientèle en santé mentale, d'une durée maximale de 10 ans pour une valeur annuelle en 2019-2020 de 1,24 M \$ et à signer l'ensemble des documents requis.

12.1.4 Demande d'autorisation de renouvellement d'entente de ressources intermédiaires

M. Martin Delage présente une demande pour l'autorisation de renouvellement d'ententes de ressources intermédiaires.

La direction de la logistique doit renouveler plusieurs ententes d'hébergement de ressources intermédiaires dont les rétributions sont régies par les ententes nationales conclues entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et les différentes associations.

RÉSOLUTION: 2020 06 1706

Demande d'autorisation de renouvellement d'entente de ressources intermédiaires

ATTENDU QUE le CISSS de Laval désire renouveler les ententes de ressources intermédiaires et des ressources de type familial se terminant d'ici le 31 mars 2021 afin de répondre aux besoins de sa clientèle;

ATTENDU QUE la rétribution des services est basée sur le niveau de service requis et que ceux-ci sont régis par le « Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial » découlant de la LSSSS;

ATTENDU QUE la direction de la logistique s'assure auprès de la direction des ressources financières de la disponibilité financière récurrente préalablement à la conclusion des ententes;

ATTENDU QUE le directeur de la logistique déposera la liste des renouvellements de contrats à la séance du comité de vérification le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE la *Politique d'approvisionnement, d'approbation des requêtes et des signatures des documents contractuels* adoptée par le conseil d'administration le 17 mars 2016, requiert une résolution lorsque la signature de document contractuel est d'une valeur de plus de 4M\$;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre tenue le 11 juin 2020, d'autoriser le directeur de la logistique, à signer l'ensemble des documents requis afin de procéder au renouvellement des ententes d'hébergement de ressources intermédiaires et de ressources de type familiale dont les dépenses sont prévues au budget d'exploitation se terminant d'ici le 31 mars 2021.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval autorise unanimement le directeur de la logistique à signer l'ensemble des documents requis afin de procéder au renouvellement des ententes d'hébergement de ressources intermédiaires et de ressources de type familiale dont les dépenses sont prévues au budget d'exploitation se

terminant d'ici le 31 mars 2021.

12.1.5 Demande d'autorisation de renouvellement d'entente de réactifs dédiés pour les laboratoires

M. Martin Delage dépose, pour adoption, une demande d'autorisation de renouvellement d'entente de réactifs dédiés pour les laboratoires.

Puisque le CISSS de Laval prévoit lancer un appel d'offres en 2021 pour procéder au remplacement de ce parc d'équipement, le CISSS de Laval ajoute la possibilité de prolonger cette entente pour 2 périodes d'une année chacune afin de permettre l'installation, l'interfaçage et les tests des nouveaux appareils.

RÉSOLUTION: 2020 06 1707

Demande d'autorisation de renouvellement d'entente de réactifs dédiés pour les laboratoires

ATTENDU QUE le CISSS de Laval désire répondre aux besoins de sa clientèle nécessitant des analyses de laboratoire;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval utilise un parc d'équipement GenXpert qui nécessite des réactifs dédiés;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a prolongé la durée de vie de ces équipements de 8 à 10 ans;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval doit négocier une nouvelle entente d'acquisition de réactifs dédiés;

ATTENDU QUE la valeur estimée pour ce contrat pour une durée maximale de 4 années est de 4,8 M\$ (excluant les indexations et les taxes);

ATTENDU QUE l'analyse financière de ce renouvellement a été effectuée et approuvée par la Direction des ressources financières;

ATTENDU QUE la *Politique d'approvisionnement, d'approbation des requêtes et des signatures des documents contractuels* adoptée par le conseil d'administration le 17 mars 2016 requiert une résolution lorsque la signature de document contractuel est d'une valeur de plus de 4 M\$;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre tenue le 11 juin 2020, d'autoriser M. Martin Delage, directeur de la logistique, à signer l'ensemble des documents requis afin de procéder à l'octroi du contrat d'une valeur maximale de 4,8 M\$ pour une durée maximale de 4 années incluant les options de renouvellement tout en respectant les lois et règlements en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval autorise unanimement M. Martin Delage, directeur de la logistique, à signer l'ensemble des documents requis afin de procéder à l'octroi du contrat d'une valeur maximale de 4,8 M\$ pour une durée maximale de 4 années incluant les options de renouvellement tout en respectant les lois et règlements en vigueur.

12.1.6 Adoption de la *Politique sur la gestion des stationnements* du CISSS de Laval - révisée -
Tarification des stationnements

Documents déposés:

- . 12.1.6_(1)_6.4_Annexe 1 tarifications stationnement 2020-05-13;
- . 12.1.6_(2)_6.4_1C_Politique_Stationnement;
- . 12.1.6_(3)_6.4_Analyse tarifs_stationnement SPAQ V3 (13 mai 2020)_tableau global;
- . 12.1.6_(4)_6.4_Analyse tarifs_stationnement HJR Cité -1Nov.18 au 31 Oct.19.

M. Martin Lavertu dépose, pour adoption, la nouvelle grille de tarification pour le stationnement de la *Politique sur la gestion des stationnements du CISSS de Laval*.

Le gouvernement s'est engagé à diminuer les tarifs de stationnement pour les fixer entre 7 \$ et 10 \$ par jour avec la gratuité pour les deux premières heures. Le 7 novembre 2019, lors de la mise à jour économique, le gouvernement a annoncé la concrétisation de cet engagement. Le 10 novembre 2019, le MSSS a annoncé officiellement les détails et les nouveaux paramètres de tarification.

RÉSOLUTION: 2020 06 1708

**Adoption de la *Politique sur la gestion des stationnements* du CISSS de Laval - Révisée -
Tarification des stationnements**

ATTENDU QUE le MSSS a émis les directives pour la tarification des stationnements;

ATTENDU QUE le MSSS encourage la gratuité de la tarification pour la clientèle en oncologie et en hémodialyse;

ATTENDU QUE l'engagement du MSSS a financé l'adaptation des équipements et les coûts pour l'affichage des nouveaux tarifs;

ATTENDU QUE l'engagement du MSSS à compenser les pertes de revenus suite à la nouvelle tarification des parcs de stationnement;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre tenue le 11 juin 2020, d'adopter la nouvelle grille de tarification des parcs de stationnement de la *Politique sur la gestion des stationnements du CISSS de Laval*;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unaniment la nouvelle grille de tarification des parcs de stationnement de la *Politique sur la gestion des stationnements du CISSS de Laval - révisée*.

13 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance pour ce point récurrent de l'ordre du jour.

14 DIVERS

Aucun sujet pour ce point récurrent de l'ordre du jour.

15 DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

Une prochaine assemblée spéciale sera tenue le 13 juillet 2020 et une assemblée régulière sera tenue le 17 septembre 2020.

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée régulière du conseil d'administration du 11 juin est levée à 20 h 10.

Le président,



Yves Carignan

Le secrétaire,



Christian Gagné